

EXTRAIT DE L'ACTE DE MARIAGE N° 43

Le (1) huit juillet deux mil six à 15 heures  
devant Nous ont comparu publiquement en la Maison Commune.

*Epoux*

Nom HANS  
Prénoms Jérôme André

Melun

Né à Seine-et-Marne  
le 12 novembre 1978

Fils de (2) André Charles  
HANS

et de (2) Marie Claude Léa Gilberte  
KEMPF

Les futurs conjoints ont déclaré (3)

qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Les futurs conjoints ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux  
et Nous avons prononcé au nom de la loi qu'ils sont unis par le mariage.

Délivré conforme au registre, le 8 juillet 2006

(1) Date et heure.

(2) Noms et prénoms du père et de la mère.

(3) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage »

ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le (date) par

(nom et résidence du notaire) ».

MENTIONS MARGINALES (4)

copie  
s'il de  
établies

séparation de corps, de rectification de l'acte, etc.



## Spoux

trait de l'Acte de décès N° \_\_\_\_\_ de l'Époux

décédé le (1) \_\_\_\_\_

Conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

Conformité aux registres, le \_\_\_\_\_

MENTIONS MARGINALES \*

L'Officier de l'Etat civil  
Sceau de la Mairie

## Epouse

trait de l'Acte de décès N° \_\_\_\_\_ de l'Épouse

décédée le (1) \_\_\_\_\_

Conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

MENTIONS MARGINALES \*

L'Officier de l'Etat civil  
Sceau de la Mairie

au décès. (2) Lieu du décès.  
ent rectificatif notamment).

04 Berger-Levrault (0208), tél. : 03 83 38 33 83

12

## Premier Enfant

Extrait de l'Acte de naissance N° 1314

Le 6 juillet 2008

à 18 heures 07

est né (a) Adrien Rony Théodore  
HANS

du sexe Masculin à (b) Villeneuve-St-Georges  
Val de Marne

Délivré conforme aux registres, le 7 juillet 2008

MENTIONS MARGINALES \*

L'Officier de l'Etat civil  
Sceau de la Mairie



\* inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Extrait de l'Acte de décès N° \_\_\_\_\_

Décédé le (1) \_\_\_\_\_

à (2) \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

MENTIONS MARGINALES \*

L'Officier de l'Etat civil  
Sceau de la Mairie

(a) Nom de famille ; indiquer le cas échéant, suivant déclaration conjointe du \_\_\_\_\_  
(date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) et prénoms tels qu'ils résultent  
de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à l'éta-  
bissement du présent extrait.  
(b) Lieu de naissance.

13

(1) Date du décès.  
(2) Lieu du décès.

## Deuxième Enfant

Extrait de l'Acte de naissance N° 1668

Le 5 Août 2010

à 8 heures 57

est né (a) Alexis Jésôme

(b) André HANS

du sexe masculin à Villeneuve-St-Georges  
Val de Marne

6 AOÛT 2010

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

L'Officier de l'État civil  
Sceau de la Mairie

MENTIONS MARGINALES \*



\* Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Extrait de l'Acte de décès N° \_\_\_\_\_

Décédé le (1) \_\_\_\_\_

à (2) \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

L'Officier de l'État civil  
Sceau de la Mairie

MENTIONS MARGINALES \*

(a) Nom de famille ; indiquer le cas échéant, suivant déclaration conjointe du \_\_\_\_\_  
(date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) et prénoms tels qu'ils résultent  
de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à l'éta-  
bissement du présent extrait.  
(b) Lieu de naissance.

14

(1) Date du décès.  
(2) Lieu du décès.

## Troisième Enfant

Extrait de l'Acte de naissance N° \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

est né (a) \_\_\_\_\_

du sexe \_\_\_\_\_ à (b) \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

L'Officier de l'État civil  
Sceau de la Mairie

MENTIONS MARGINALES \*

\* Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Extrait de l'Acte de décès N° \_\_\_\_\_

Décédé le (1) \_\_\_\_\_

à (2) \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

L'Officier de l'État civil  
Sceau de la Mairie

MENTIONS MARGINALES \*

(a) Nom de famille ; indiquer le cas échéant, suivant déclaration conjointe du \_\_\_\_\_  
(date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) et prénoms tels qu'ils résultent  
de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à l'éta-  
bissement du présent extrait.  
(b) Lieu de naissance.

15

(1) Date du décès.  
(2) Lieu du décès.